

## CERTIGREFFE-COLLECTIVITÉS, un certificat électronique pour faciliter les échanges électroniques inter-administrations.

De plus en plus de procédures dématérialisées rendent obligatoire l'utilisation d'un certificat électronique afin de sécuriser les échanges par internet. Après les entreprises, c'est aujourd'hui au tour des administrations d'être directement concernées par les téléprocédures pour leur propre besoin. Investis d'une même mission de service public que les collectivités territoriales, les greffiers des Tribunaux de Commerce souhaitent leur apporter des outils et des services adaptés en leur proposant **Certigreffe-Collectivités**. Avec ce nouveau service, Infogreffe, le Gie des greffes, s'inscrit une nouvelle fois comme un acteur majeur de la dématérialisation.

Développé par l'opérateur de services CertEurope pour le compte des Greffes, **Certigreffe-Collectivités** est une solution de certification qui facilite le déploiement d'une flotte de certificats électroniques pour une même entité. Les collectivités territoriales doivent désormais avoir recours à l'utilisation d'un certificat électronique dans le cadre de leurs échanges inter-administrations : transmission dématérialisée des actes à la Préfecture (délibérations, arrêtés...) et envoi à l'émetteur d'un accusé de réception électronique à valeur légale, pour la dématérialisation des titres de recettes, des mandats de paiement et des pièces justificatives et, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain les personnes publiques auront obligation de recevoir par voie électronique les réponses aux appels d'offres déposées sur les plates-formes des marchés publics. Toutes les téléprocédures référencées et déjà existantes peuvent aussi être effectuées à l'aide de **Certigreffe** comme le télédéclarations fiscales (Télév@) ou sociales (URSSAF, ASSEDIC...).

Ce nouveau service permet aux collectivités de bénéficier de nombreux avantages : la simplification des procédures d'obtention des certificats (centralisation administrative de toutes leurs demandes, désignation d'un seul mandataire de certification, etc.), un accompagnement personnalisé pour les aider dans la mise en place au sein de leur structure, la possibilité d'avoir un gestionnaire dédié et la gratuité des consultations sur le site Infogreffe...

**Certigreffe** est un certificat polyvalent de classe 3+, référencé par le MINEFE et offrant également la possibilité de signer des documents à partir de n'importe quel ordinateur tout en leur donnant une valeur probante ; véritable carte d'identité électronique sur clé USB, il garantit l'identité de l'émetteur et assure la sécurisation et la confidentialité des échanges par internet.

Créé en 1986, Infogreffe est un GIE regroupant les 135 Greffes des Tribunaux de Commerce, soit près de 2 000 collaborateurs. Son rôle est d'organiser, de gérer la diffusion et la commercialisation de leurs données auprès des entreprises.

Depuis sa création, Infogreffe, dans sa mission de service public, met à disposition des entreprises et des particuliers, l'information officielle sur toutes les entreprises françaises inscrites au RCS. Une source d'informations fiables et mises à jour en temps réel, étant issues directement des greffes. Toutes ces informations sont accessibles sur le site d'Infogreffe [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr)

